



Saint Parres Aux Tertres,  
Le 10 mars 2021

**Mairie de  
SAINT PARRES AUX TERTRES**

CS 40064 - 10092 TROYES Cedex

Tél. 03 25 72 12 30

Télécopie 03 25 80 90 54

<http://www.saintparresauxtertres.fr>

REVISION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de sa séance du 02 mars 2021, le Conseil Municipal a organisé un débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme : vous trouverez la délibération correspondante (n°10-2021) ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans cette rubrique.

**Prochaine étape :** la rédaction du règlement (graphique et littéral) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous rappelle qu'une concertation publique est ouverte jusqu'à l'arrêt définitif du projet du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal.

**Les objectifs de la concertation sont les suivants :**

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et d'y apporter sa contribution
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

**Les modalités d'information sont les suivantes :**

- Le site internet communal (<https://www.saintparresauxtertres.fr>) permet un accès aux éléments du dossier de concertation (le dossier est enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents) ; ces documents sont également à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) ;
- Une exposition est organisée dans le hall de la mairie pendant toute la durée de la concertation publique (panneaux en « carton plume » rajoutés au fur et à mesure de l'avancement des travaux) ;
- Un message informant le public de la concertation est diffusé sur les panneaux communaux lumineux.

**Les modalités de participation du public sont les suivantes :**

- Le public peut faire connaître ses observations et propositions au fur et à mesure du processus de révision en les consignant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) ;
- Le public peut aussi faire connaître ses observations et propositions en les adressant directement par courrier à l'adresse postale de la mairie de Saint Parres Aux Tertres, Monsieur le Maire, 2 rue Henri Berthelot, CS 40064, 10092 TROYES Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [loison.maud@saintparresauxtertres.fr](mailto:loison.maud@saintparresauxtertres.fr).  
Les courriers reçus seront intégrés au registre précité.
- Une réunion publique sera organisée avant l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (en fonction de l'évolution du contexte sanitaire actuel, cette réunion se tiendra soit en présentiel, soit par visioconférence).

**Le Maire,**

**Jack HIRTZIG.**

